



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

Rapport 20.013 suite de la redéfinition des prestations sociales

***Intervention du groupe socialiste par Annie Clerc-Birambeau
GC du 23 et 24 juin 2020***

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le rapport 18.034 que nous avons accepté en mai 2019 présentait un train de réformes des prestations sociales sous condition de ressources.

Le rapport 20.013 qui nous occupe aujourd'hui nous rappelle les actions menées et les ajustements ou améliorations qui ont été ou qui seront apportées en amont de l'aide sociale mais aussi dans le cadre de «RAISONE» afin d'optimiser les réponses à donner aux besoins des usagers.

Il nous est proposé, au vu des nombreuses réformes menées en parallèle, de les prioriser afin d'éviter de mettre l'entier du dispositif en péril, ce qui serait hautement dommageable pour les bénéficiaires et pour les services impliqués.

Dans un troisième volet, le rapport nous invite à adapter des textes de loi.

Le groupe socialiste a toujours défendu et demandé que des efforts conséquents soient faits sur les prestations en amont. Il se réjouit de constater que, tant sur les subsides LAMal, les avances de contributions d'entretien que les bourses, des avancées ont été faites ou sont prévues et qu'elles permettront de ne pas faire entrer et même de faire sortir des bénéficiaires de l'aide sociale.

La linéarisation des subsides à l'assurance-maladie a permis d'éliminer les effets de seuil. Cela favorise la sortie de l'aide sociale en permettant à des personnes de bénéficier d'un revenu disponible équivalent à celui qu'elles recevaient de l'aide sociale, sans effet de seuil négatif.

Deuxième progrès, les avances de contributions d'entretien ont été dé plafonnées afin que le montant octroyé couvre l'intégralité des pensions dues. L'objectif visé est d'encourager les personnes à reprendre un emploi ou à augmenter leur taux d'activité pour redevenir autonomes financièrement. Plus de 100 personnes sont ainsi indépendantes de l'aide sociale. Le groupe socialiste se réjouit du bilan social très positif et acceptera l'allongement jusqu'à 60 mois de la durée d'octroi.

Concernant les bourses, c'est à l'interface avec l'aide sociale que se situe le travail d'amélioration afin d'éviter la multiplication des intervenants et des allers-retours à l'aide sociale. Le groupe socialiste apprécie les trois aménagements apportés, soit la mensualisation des versements, le renouvellement anticipé pour les personnes déjà boursières et vivant de leur bourse, et l'encouragement aux demandes anticipées lors d'une reprise de formation.

Les deux dernières étapes de ce grand chantier concernent «RAISONE» – repenser l'aide sociale et la prestation complémentaire cantonale.

Le travail social vise à prévenir et à combattre les problèmes sociaux, problèmes fortement liés aux modifications que vit le monde économique. Le travail social est l'expression vivante de la solidarité en société ; il fonde son action sur les valeurs de droits humains, d'égalité, de justice et de participation démocratique. Depuis l'introduction des guichets sociaux régionaux, les services sociaux connaissent de fortes mutations et les situations se sont complexifiées. Cela impose de repenser le système pour recentrer l'aide sociale sur les tâches essentielles et lui redonner tout son sens.

Les objectifs de «RAISONE», auxquels nous adhérons, sont de renforcer la gouvernance de l'aide sociale, de simplifier l'intervention des services sociaux en termes d'aide matérielle et enfin de repenser le rôle et les missions des intervenants.

À ces tâches de base des 7 services sociaux régionaux, s'est superposée la stratégie d'intégration professionnelle. Le dispositif est opérationnel même s'il nécessite encore divers ajustements, comme une approche plus harmonisée ou la clarification des rôles institutionnels entre ORP et SSR.

Afin de consacrer plus de temps au suivi social lorsqu'il est indispensable, et suite aux expériences pilotes menées, il est proposé de mettre en place un suivi différencié, à savoir la possibilité d'adapter l'intensité ou la forme du suivi au profil et aux besoins de la personne. Il est aussi proposé de mutualiser quelques opérations bien spécifiques et pointues comme la gestion des contentieux ou les demandes généralisées de baisse de loyer en lien avec les diminutions successives du taux hypothécaire.

Et enfin, liée à «RAISONE», l'introduction du nouvel outil informatique «Liane» impliquera un effort particulier pour former les utilisateurs, basculer les données et apprivoiser l'outil.

L'énumération de toutes ces mesures le démontre, l'aide sociale est en pleine mutation.

La dernière marche de la concrétisation de la redéfinition des prestations sociales cantonales, déjà esquissée dans le rapport précédent, concerne la prestation complémentaire cantonale (PCC).

Dans le cadre des travaux de réflexion, des difficultés sont apparues, comme la nécessité de poser des critères objectifs pour définir les publics à orienter vers la PCC, comme la contrainte de neutralité financière et la surcharge de travail des services impliqués tant au niveau du canton que des communes.

De plus, l'annonce par le Conseil fédéral d'une nouvelle prestation transitoire destinée aux personnes qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après 60 ans est venue modifier la donne. Cette prestation serait intégralement financée par les ressources générales de la Confédération. Dans le canton, une cinquantaine de personnes par an rempliraient les conditions. La prestation transitoire fédérale oblige donc à réorienter les réflexions à propos de la PCC.

Faut-il le souligner ? Les travaux en cours liés à «RAISONE» sont intenses : mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle, introduction de l'outil informatique, prestation transitoire fédérale. Les énergies mobilisées s'épuisent. S'il fallait tout mener en parallèle, sans priorisation claire, toutes les réformes seraient mises en danger.

Le groupe socialiste comprend ces arguments et peut s'y rallier à condition que la réflexion et la mise en œuvre différente imposée par la prestation transitoire se fassent au profit de la prestation complémentaire cantonale, voire de la prestation complémentaire familiale, en lien soit avec le postulat 08.174 de Doris Angst « Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales », soit avec la motion socialiste 11.158 « Prestations complémentaires pour les familles ». Notre groupe prend acte et soutient les conclusions du rapport concernant les actions menées et les priorités à donner au train de réformes annoncé. Il regrette néanmoins que la commission cantonale de l'action sociale, formée de membres représentant un large éventail de la société cantonale, ne soit pas davantage consultée.

Le groupe socialiste acceptera de classer la motion 16.134 qui préconisait la mise en œuvre de projets pilotes, ce qui a largement été fait et a ensuite profité à tous les services sociaux régionaux (SSR).

La partie plus formelle du rapport porte sur la mise à jour du cadre légal, par la déclinaison plus précise des compétences de contrôle et de transmission d'information entre l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) et les SSR, par la création ou la modification de dispositions de procédure pénale, par la création d'une base légale pour régir la base de données et la transmission des données ou par la modification voire la suppression des prestations lorsqu'une enquête suspecte des anomalies. Quatre lois seront ainsi modifiées.

Les amendements proposés par le Conseil d'État, le groupe PopVertsSol ou le groupe socialiste ont été longuement discutés en commission. Dans le prolongement des débats, la commission s'est inquiétée de l'application ou non dans le canton des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui font référence en matière d'aide sociale. Elle a déposé un postulat demandant de documenter les différences sous l'angle financier et du point de vue de l'impact social.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les projets de lois amendés et le postulat de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe socialiste
Annie Clerc-Birambeau